

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'IQPF et le FPSC publient les Normes d'hypothèses de projection 2016

Montréal, le 11 juillet 2016 – Le Financial Planning Standards Council (FPSC) se joint à l'Institut québécois de planification financière (IQPF) pour publier des Normes d'hypothèses de projection pancanadiennes, qui sont disponibles dès aujourd'hui.

Un outil pour mieux projeter

Les Normes d'hypothèses de projection ont pour objectif d'offrir un soutien concret au planificateur financier dans la production de projections financières à moyen et long terme, une activité importante du processus de planification financière.

Les Normes se veulent un guide et sont tout indiquées pour réaliser des projections financières à moyen et long terme réalistes et libres de possibles biais cognitifs du planificateur financier. En effet, prédire la direction que prendra l'économie et comment évolueront les marchés financiers est un exercice périlleux qui demande l'intégration d'une grande quantité de variables et, par conséquent, de modèles d'évaluation ayant un fort degré de sophistication. Pour sa protection et celle de ses clients, le planificateur financier ne devrait s'éloigner des normes présentées ici que lorsque les caractéristiques propres au client le justifient.

Réalisé par Nathalie Bachand, A.S.A., Pl. Fin., Martin Dupras, A.S.A., Pl. Fin., M. Fisc., William Jack, CFP, FCIA, CPCA, Daniel Laverdière, A.S.A., Pl. Fin. et Patrick Longhurst, CFP, FCIA, le document contient des estimations du taux d'inflation, de l'évolution du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP ou MGA), du taux d'emprunt, de l'espérance de vie et du rendement de différents types de placements.

Pour l'année 2016, les hypothèses sont :

- taux d'emprunt : 5,00 %
- inflation : 2,10 %
- croissance du MGAP ou MGA 3,10 %
- rendement à court terme : 3,00 %
- rendement des titres à revenu fixe : 4,00 %
- rendement des actions canadiennes : 6,40 %
- actions étrangères 6,80 %
- actions des pays émergents 7,70 %

Les Normes d'hypothèses de projection sont établies à partir de sources externes variées et crédibles telles que le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada.

Les Normes d'hypothèses de projection sont disponibles sur le site Internet de l'IQPF et celui du FPSC.

À propos de l'Institut québécois de planification financière

L'Institut québécois de planification financière (IQPF) est le seul organisme au Québec autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier et à établir les règles relatives à la formation continue des planificateurs financiers. Seuls les professionnels reconnus par l'Institut québécois de planification financière sont autorisés à utiliser le titre de planificateur financier (PI. Fin.) au Québec.

L'IQPF est aussi le seul regroupement de la province réservé exclusivement aux planificateurs financiers.

À propos du Financial Planning Standards Council

Le Financial Planning Standards Council (FPSC^{MD}) est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à élaborer, à promouvoir et à veiller au respect des normes en matière de planification financière par l'entremise de l'accréditation CERTIFIED FINANCIAL PLANNER^{MD}. L'objectif du FPSC est de susciter la confiance envers la profession de planificateur financier. En tant qu'organisme de normalisation et d'accréditation, le FPSC veille à ce que les CFP professionnels et les candidats enregistrés répondent à des normes de compétence et de professionnalisme appropriées en les soumettant aux exigences les plus rigoureuses en matière de formation, d'examens, d'expérience et de déontologie. Pour en savoir davantage, visitez le www.fpssc.ca.

Demandes de renseignements des médias :

Liette Pitre
IQPF
514 767-4040, poste 235, ou lpitre@iqpf.org

Hélène Berger
IQPF
514 767-4040, poste 247, ou hberger@iqpf.org